

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE

Pas de médaille, mais une revalorisation des salaires

Aux banderoles, ils ont préféré les masques avec sourire dessiné dessus et le port d'un vêtement blanc. Mais si la CFDT n'a pas souhaité organiser de défilé « *afin de respecter les gestes barrières et garantir la protection des personnes* » – certains ne souhaitant pas prendre le risque d'une contamination de leurs proches ou des personnes dont ils prennent soin –, un préavis de grève a bel et bien été déposé pour la journée d'hier.

Un préavis pour l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux territoriaux : les Ehpad territoriaux (centre intercommunal d'action sociale Marcilly-Fontaine, Bayel et Mussy-sur-Seine), les foyers d'accueil médicalisés qui dépendent du conseil départemental, les foyers d'insertion sociale et les assistants familiaux (que le grand public connaît sous le nom « famille d'accueil », jugé trop réducteur par la profession).

Les revendications sont finalement simples et, au grand dam des syndicats, pas nouvelles : « *La crise du Covid n'a fait que projeter une lumière plus forte sur les problèmes qui existaient déjà et pour lesquels on ne faisait rien. Il y a un réel déni de nos présidents de la République et des gouvernements et ça ne date pas d'Emmanuel Macron ! Mais à chaque fois, on a pris des mesures pansements, sans s'attaquer au cœur du problème* », expliquent les responsables de la CFDT Interco.

« MESURES PANSEMENTS »

Parmi les « mesures pansements » qui ne passent pas, l'idée de remettre une médaille aux soignants. « *C'est vraiment se moquer du monde ! Utilisons plutôt*



Pour la CFDT-Interco, il faut revaloriser les salaires et renforcer les effectifs.

« Cette prime ne doit pas être un reçu pour solde de tout compte. »

l'argent pour les salaires ou les recrutements. »

Quant à la prime, ce n'est guère mieux car au niveau des territoriaux, elle sera soumise à l'accord de l'employeur (les mairies pour les établissements communaux, par exemple).

« Cette prime ne doit pas être un reçu pour solde de tout compte mais devenir le premier pas vers une revalorisation réelle des salaires. »

Le syndicat demande la révision de la grille salariale de leur convention collective, la convention collective

nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif, dite « convention 51 ».

Quant à la question des heures supplémentaires, là aussi le syndicat ne décolère pas. « Elles ne sont pas payées mais on doit les récupérer. Mais ces récupérations sont impossibles en raison du manque d'effectifs et de moyens. Alors, on trouve des solutions bancales comme des comptes épargne-temps, mais ce n'est pas une solution satisfaisante. Moralité, on a travaillé plus en raison des circonstances, et, finalement, ce ne sera ni payé, ni récupéré ! » ■

Un article de Stéphanie MUNIER
publié dans *Libération Champagne*
n° 26070 mercredi 17 juin 2020
